

TS

Document rempli par le propriétaire

TAXE DE SEJOUR DECOMPTE



COMMUNE DE LEYTRON
VILLAGE DE L'HUMAGNE

Propriétaire

Nom – Prénom :

Rue - n°

NPA - Localité

Email

Logement

Nom du chalet / appartement :

Adresse (ou lieu-dit)

Décompte

Période 1 : 01.11 au 30.04 (décompte et paiement avant le 31.05) - Période 2 : 01.05 au 31.10 (décompte et paiement avant le 30.11)

Période n° :

Adulte CHF 2.50 - Enfant < 16 ans CHF 1.25 - Enfant < 6 ans exonéré

Données du locataire		Pays / Canton	Arrivée - Départ		Durée du séjour (A)	Nombre de personnes (B)			Nombre de nuitées (A x B)			Montant en CHF	
Nom	Prénom		jj.mm.aa	jj.mm.aa		Adultes	Enfants	Exonérés	Adultes	Enfants	Exonérés	Adultes	Enfants

TOTAL

Lieu et date :

Signature :